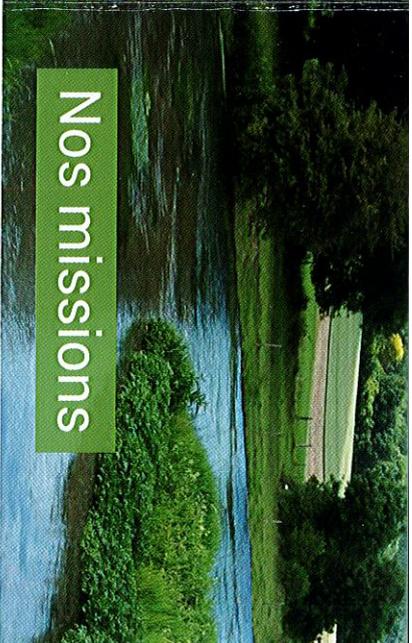
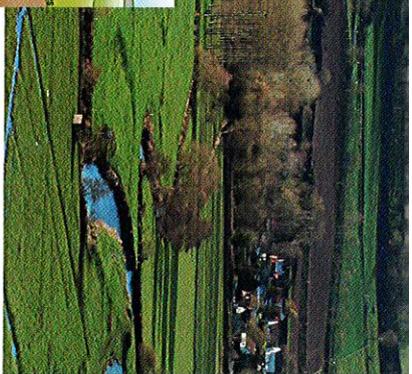
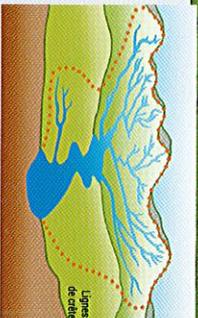


Le bassin versant

Un bassin versant C'est quoi ?

C'est un territoire à l'intérieur duquel toutes les eaux se dirigent vers le même point (exutoire) : cours d'eau, lac, mer... Il est délimité par des lignes de crêtes.



Nos missions

Préserver les milieux aquatiques & la biodiversité

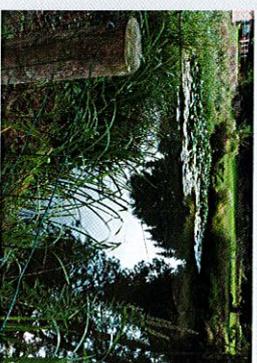
RIVIERES

Le syndicat conseille et accompagne les riverains dans leurs projets d'entretien ou d'aménagements : gestion de la végétation des berges, aménagement de clôtures et abreuvoirs, stabilisation des berges...

CONTINUITÉ ECOLOGIQUE

Le syndicat conseille et accompagne les propriétaires d'ouvrage (anciens moulins, petits barrages) afin qu'ils puissent se mettre en conformité : permettre la libre circulation des espèces et sédiments.

MARES



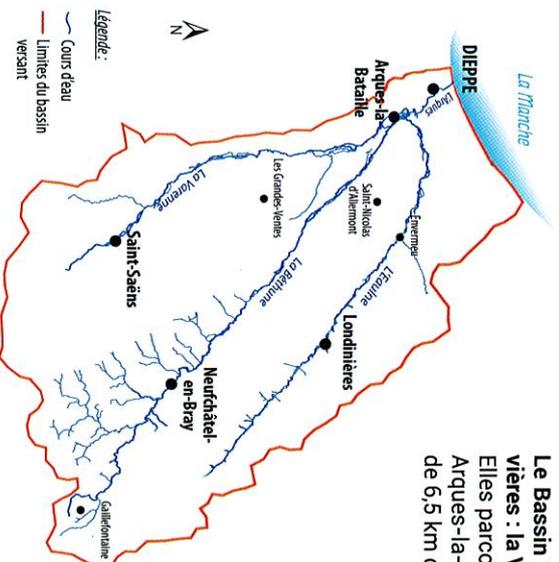
Le syndicat accompagne à la création et la réhabilitation de mares. Le territoire en compte 2400 : réservoirs pour la biodiversité, elles offrent un lieu de vie de reproduction, d'alimentation, à de nombreuses espèces.

ZONES HUMIDES

Le syndicat conseille et accompagne les agriculteurs sur leurs pratiques dans les zones humides : limiter le changement d'effectif d'animaux sur une parcelle... les sensibilise à la question de la qualité de l'eau...

LE BASSIN VERSANT de l'Arques

Le Bassin Versant de l'Arques est drainé par trois rivières : la Varenne, la Bêthune et l'Eaulhe. Elles parcourent de 50 à 70 km avant de se rejoindre à Arques-la-Bataille pour former l'Arques, fleuve côtier de 6,5 km qui se jette dans la Manche, à Dieppe.



4 cours d'eau km de rivière

1050 km² **100 000** habitants

118 communes **8** communautés de communes et d'aggl

6000 hectares de zones humides

Son fonctionnement.

Le syndicat est une structure intercommunale qui regroupe 8 communautés de communes et d'agglomération.

A sa tête, le Comité syndical est composé de 50 délégués élus par les conseils communautaires. Il s'appuie sur une équipe de 12 agents.



Le syndicat. Suite aux importantes inondations sur le territoire dans les années 90, des syndicats de bassins versants sont créés pour mettre en place des programmes d'actions pour réduire les risques des inondations. Le **SMBV de l'Arques** est né en 2016 de la fusion de 4 syndicats.

Prévenir les inondations



Un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est piloté par le Syndicat Mixte du BV de l'Arques et le Syndicat Mixte Saône Vienne Scie. Déployé sur 6 ans (2021-2026), il vise la mise en oeuvre d'actions permettant d'anticiper les inondations et de réduire leurs impacts sur le territoire.

Des ouvrages de régulation hydraulique



Bassins de rétention, prairies inondables, fossés... le syndicat gère 55 ouvrages sur son territoire. Leur rôle : stocker de grandes quantités d'eau lors de fortes pluies, avant de se vidanger lentement.

Limiter érosion & ruissellement

HAIES

Le syndicat porte des programmes de plantation de haies. Elles permettent de ralentir les écoulements et favoriser l'infiltration de l'eau et la sédimentation.

PRAIRIES

Le syndicat émet des avis sur les demandes de retournement d'herbages, incite au maintien des prairies.